

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE BADMINTON**
représentée par son président, Monsieur Richard REMAUD
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 33173384000044

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 1 002 137 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 421 382 €, le solde restant s'élève à 580 755 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **90 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **1 092 137 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 653 600 €**.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 57 824 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **13 JUIL. 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BADMINTON



LE DIRECTEUR DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFÈVRE

11/01/2016
DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101293107

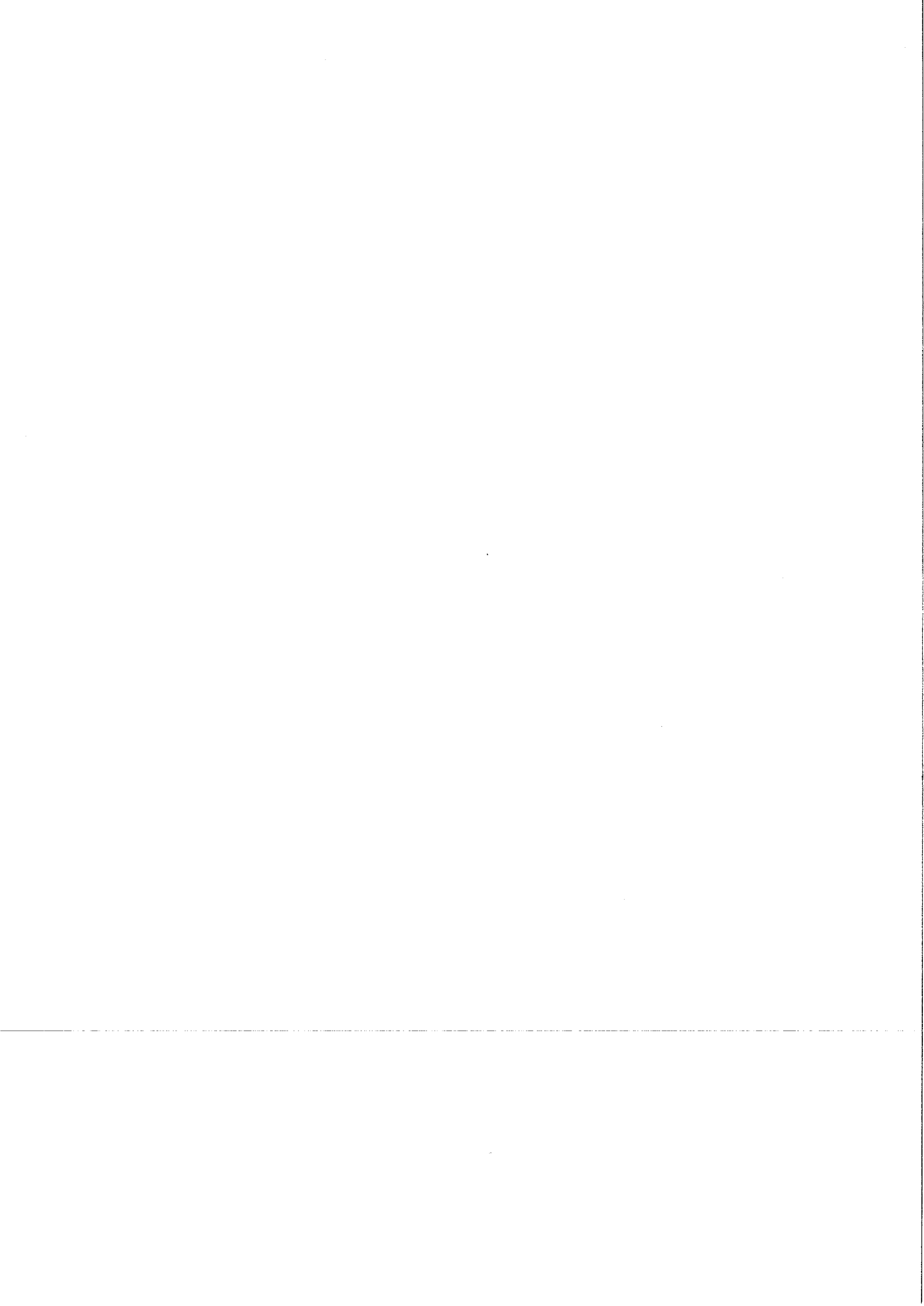
¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014 Réalisés		2015 Cible		2016 Cible		2017 Cible	
	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	180929	181944	180929	181944	205000	205000	235000	235000
Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	180929	181944	180929	181944	205000	205000	235000	235000
Nombre et taux de licences féminines	65409 (36,15%)	65365 (35,93%)	65409 (36,15%)	65365 (35,93%)	79750 (38,9%)	80000 (40%)	94000 (40%)	94000 (40%)
Nombre et taux de licences en ZUS	3235 (1,79%)	3584 (1,97%)	3235 (1,79%)	3584 (1,97%)	6765 (3,3%)	7700 (3,5%)	8200 (3,49%)	8200 (3,49%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	31876 (17,62%)	30530 (16,78%)	31876 (17,62%)	30530 (16,78%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	109	110	109	110	120	130	150	150
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	18,33	0	18,33	0	16,0%	17,0%	18,0%	18,0%
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	15	15	15	15	16	14	12	12
Taux de suivi médical complet - SHN	97,83%	97,83%	97,83%	97,83%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	96,94%	97,86%	96,94%	97,86%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	2	40	2	40	40			
Lettras de missions signés dans CTS-Web	7 (29,17%)	21 (80,77%)	7 (29,17%)	21 (80,77%)	100%			
Nombre et taux de lettres de missions signées								

Objectifs partagés	N-2 Réalisés		N-1 Cible		N Cible		N+1 Cible	
	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
Améliorer la recherche de performance	0	2dh/2dmx	2dh/2dmx	2dh/2dmx	3dh/1ad/3dmx	3dh/3ad/3dmx		
Améliorer la recherche de performance	2sh/2sd	3sh/2sd	3sh/2sd	3sh/2sd	4sh/3sd	4sh/3sd		
Préparer le renouvellement de l'élite en améliorant la recherche de la culture de la performance	3indiv/1co	2indiv/1co	2indiv/1co	2indiv/1co	2indiv/1co	2indiv/1co		
Accompagner l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau	145	148	148	148	148	148		
Combattre les inégalités d'accès à la pratique	16	30	30	30	45	50		
Favoriser le développement d'une pratique saine et d'une pratique vecteur de santé	5	30	30	20	30	30		
S'engager nationalement dans la SNDD	3	7	7	4	5	5		
Se positionner comme nation majeure à l'international	0	1	1	1	3	3		
Former et professionnaliser	30	238	238	238	250	260		

PM



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Améliorer la recherche de performance	630 000 €	510 500 €	365 061 €	264 939 €
Action 1				
Structuration fédérale	30 000 €	26 000 €	5 000 €	25 000 €
Action 2	30 000 €	26 000 €	5 000 €	25 000 €
Aides personnalisées (AP)	505 000 €	427 500 €	325 000 €	180 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	115 000 €	105 000 €	90 000 €	25 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	345 000 €	305 000 €	225 000 €	120 000 €
Action 3	45 000 €	17 500 €	10 000 €	35 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	95 000 €	57 000 €	35 061 €	59 939 €
Prévention dopage	43 000 €	19 000 €	19 000 €	24 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	12 000 €	10 000 €	2 500 €	9 500 €
Préparer le renouvellement de l'élite en améliorant la recherche de la culture de la performance	40 000 €	28 000 €	13 561 €	26 439 €
Action 1	1 382 000 €	817 000 €	562 976 €	819 024 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	95 000 €	84 000 €	17 000 €	78 000 €
Action 2	95 000 €	84 000 €	17 000 €	78 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 202 000 €	695 000 €	525 000 €	677 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	110 000 €	80 000 €	15 000 €	95 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	310 000 €	275 000 €	240 000 €	70 000 €
Action 3	782 000 €	340 000 €	270 000 €	512 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	11 000 €	11 000 €	10 976 €	24 €
Action 4	11 000 €	11 000 €	10 976 €	24 €
Formations fédérales	74 000 €	27 000 €	10 000 €	64 000 €
Combattre les inégalités d'accès à la pratique	74 000 €	27 000 €	10 000 €	64 000 €
Action 1	162 000 €	136 000 €	68 500 €	93 500 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	162 000 €	136 000 €	68 500 €	93 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	50 000 €	41 500 €	18 500 €
Former et professionnaliser	102 000 €	86 000 €	27 000 €	75 000 €
Action 4	457 500 €	100 500 €	50 000 €	407 500 €
Professionnalisation de l'activité	457 500 €	100 500 €	50 000 €	407 500 €
Formations fédérales	421 500 €	88 500 €	45 000 €	376 500 €
S'engager nationalement dans la SNDD	36 000 €	12 000 €	5 000 €	31 000 €
Action 1	20 000 €	17 000 €	3 000 €	17 000 €
Structuration fédérale	20 000 €	17 000 €	3 000 €	17 000 €
Action 1	49 000 €	35 000 €	18 500 €	30 500 €
Favoriser le développement d'une pratique saine et d'une pratique vecteur de santé	49 000 €	35 000 €	18 500 €	30 500 €
Action 1	29 000 €	17 000 €	6 500 €	22 500 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	15 000 €	10 000 €	4 000 €	11 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	14 000 €	7 000 €	2 500 €	11 500 €
Action 3	20 000 €	18 000 €	12 000 €	8 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	20 000 €	18 000 €	12 000 €	8 000 €
Se positionner comme nation majeure à l'international	34 700 €	34 700 €	24 100 €	10 600 €
Action 1	34 700 €	34 700 €	24 100 €	10 600 €
Programmes d'échanges internationaux	34 700 €	34 700 €	24 100 €	10 600 €
TOTAL	2 735 200 €	1 650 700 €	1 092 137 €	1 643 063 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

90 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 002 137 €

FF Bad / Direction des sports / DSA1 / DSMF

na





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRSE DE BADMINTON

Domiciliation
SG SAINT-DENIS (04025)
1 PL DE LA BERLINE
93200 SAINT-DENIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	04025	00050364490	40

IBAN : FR76 3000 3040 2500 0503 6449 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRSE DE BADMINTON

Domiciliation
SG SAINT-DENIS (04025)
1 PL DE LA BERLINE
93200 SAINT-DENIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	04025	00050364490	40

IBAN : FR76 3000 3040 2500 0503 6449 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRSE DE BADMINTON

Domiciliation
SG SAINT-DENIS (04025)
1 PL DE LA BERLINE
93200 SAINT-DENIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	04025	00050364490	40

IBAN : FR76 3000 3040 2500 0503 6449 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRSE DE BADMINTON

Domiciliation
SG SAINT-DENIS (04025)
1 PL DE LA BERLINE
93200 SAINT-DENIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	04025	00050364490	40

IBAN : FR76 3000 3040 2500 0503 6449 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

